



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2023-258

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Tribunal administratif de Pau /

65-2023-09-07-00005 - Arrêté commission conseil de discipline dans le
Département des Hautes-Pyrénées. (1 page)

Page 3

Tribunal administratif de Pau

65-2023-09-07-00005

Arrêté commission conseil de discipline dans le
Département des Hautes-Pyrénées.



LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 modifié relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

DECIDE :

Article 1er : Sont désignés pour présider le conseil de discipline du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées, du département des Hautes-Pyrénées, de la commune de Tarbes, du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Pyrénées ainsi que les conseils de discipline régis par les articles 23 et 24 du décret du 23 décembre 2016 :

Titulaire : - Mme Virginie Dumez-Fauchille

Suppléants : - Mme Lola Neumaier
- M. Frédéric Diard

Article 2 : La présente décision sera notifiée au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées, au département des Hautes-Pyrénées, à la commune de Tarbes, au service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Pyrénées et au préfet des Hautes-Pyrénées pour publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Pau le 1^{er} septembre 2023.

La Présidente,

Valérie QUEMENER